

PLAN LOCAL D'URBANISME

De

MOUTHE

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables

P.A.D.D.

Vu pour rester annexé à la délibération du 17.02.2015

Révision prescrite le 08 mars 2011

PLU arrêté le 11 mars 2014

Mis à l'enquête publique du 23.09.2014 au 24.10.2014

PLU approuvé le 17.02.2015



Le Maire,

Daniel PERRIN

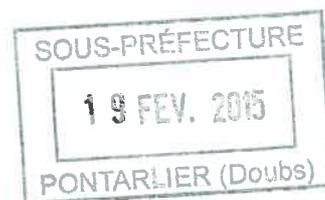
SCP COPPI-GRILLON-BROCARD-GIRE

Société inter-barreaux d'Avocats

38 rue des Granges
25000 BESANCON
Tél. : 03.81.53.02.83
cgbg-avocats@orange.fr

C'G'B'G

urbanisme
aménagement
environnement



Maison de l'habitat
32, rue Rouget de Lisle
BP 20460 - 39007
Lons-le-Saunier cedex
Tél. : 03 84 86 19 10
Fax : 03 84 86 19 19

Agence de Dole :
3, avenue Aristide Briand
BP 2 - 39107 Dole cedex
Tél. : 03 84 82 24 79
Fax : 03 84 82 14 42

Agence de Saint-Claude :
9, rue de la Poyat
39200 Saint-Claude
Tél. : 03 84 45 17 66
Fax : 03 84 45 10 46

E-mail : contact@jurahabitat.fr - www.jurahabitat.fr

Association régie par la loi 1901. - Affiliée aux Fédérations Nationales H&D - SCL - PACT-ARIM
Code APE 913E - N° de SIRET : 778 396 796 00063



Sommaire :

OBJECTIF 1 : MOUTHE, UN POLE DE SERVICE ET D'EMPLOIS STRUCTURANT A CONFORTER DANS L'ARMATURE ET L'ORGANISATION TERRITORIALE DU HAUT DOUBS.....5

Orientation n°1 Confirmer le rôle de Pôle de service structurant que joue la commune. 5

- En priorité, préserver – renforcer le pôle scolaire.....5
- Pôle santé5

Orientation n°2 S'intégrer dans le schéma d'accueil économique du territoire intercommunal 6

- Proposer des solutions à long terme pour satisfaire aux besoins de la communauté de communes6
- Anticiper les possibilités de création d'une zone d'activités à long terme 6

Orientation n°3 Accueillir des activités économiques en permettant la mixité activités/habitat dans le tissu urbain 7

- Accueillir toutes entreprises compatibles avec la proximité de l'habitat7
- Renforcer l'armature commerciale du centre village.....7
- Développer l'accès au très haut débit7

Orientation n°4 Accueillir de nouveaux ménages et répondre aux besoins en logements des différentes catégories sociales..... 8

- Des besoins quantifiés de l'ordre de 115 logements en résidences principales d'ici 15 ans 8
- Accroître la part de logements locatifs dans le parc de résidences principales.....9
- Logements des personnes âgées9

OBJECTIF 2 : DEVELOPPER UN TOURISME « RESPECTUEUX ».....10

Orientation n°5 Affirmer la vocation touristique du Val de Mouthe 10

OBJECTIF 3 : PRESERVER UNE AGRICULTURE PORTEUSE D'UNE IDENTITE, GARANTE DE PAYSAGES DE QUALITE. 11

Orientation n°6 Préserver la capacité de production du secteur agricole..... 11

OBJECTIF 4 : UN DEVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DES PAYSAGES ET DU SITE DU VAL DE MOUTHE 12

Orientation n°7 Conforter l'armature urbaine autour des deux axes structurants que sont la rue du centre et la rue C Broumet..... 12

- Conforter et renouveler le centre-village, en préservant ses caractéristiques Patrimoniales..... 12
- Préserver les ouvertures paysagères et les points de vue remarquables13
- Créer un front urbain le long de la rue Cart Broumet14
- Permettre le renouvellement urbain et la densification d'un tissu urbain « ouvert ».....14

Orientation n°8 Stopper la banalisation des paysages par des formes urbaines et une architecture inadaptées au territoire..... 15

- Des extensions urbaines pour « ressouder le tissu urbain »15
- Mettre en œuvre des formes urbaines et favoriser des formes bâties visant à limiter la consommation d'espace.....17
- Typologies architecturales : s'inspirer du passé et respecter les paysages naturels et urbains18
- Insertion des constructions dans leur environnement.....18

OBJECTIF 5 : AMELIORER L'ORGANISATION URBAINE AUTOUR DU ROLE FEDERATEUR DES ESPACES PUBLICS ET DE LA PLACE DU PIETON 19

Orientation n°9 Equipements structurants / Espaces publics : repenser leurs vocations dans l'organisation urbaine 19

- Aménagement du centre du village.....19
- La place de l'église : un site complémentaire au centre du village19
- La « place des écoles » : identifier les usages.....19
- Déplacement de l'office du tourisme19

Orientation n°10 Améliorer la capacité de stationnement	20
- Centre du village :	20
- Parking de covoiturage « des frontaliers » :	20
Orientation n°11 Un schéma global de déplacements doux	21
- Favoriser les modes de déplacement doux	21
<hr/>	
OBJECTIF 6 : REVELER UN SITE GEOGRAPHIQUE REMARQUABLE, ET EN ASSUMER LES CONTRAINTES	23
Orientation n°12 Préserver la biodiversité.....	23
- Préserver l'ensemble des espaces présentant un intérêt écologique fort.....	23
- Limiter l'impact de l'urbanisation sur le milieu naturel	25
Orientation n°13 Adapter l'urbanisation aux risques naturels et préserver la ressource en eau	26
Orientation n°14 Energies renouvelables.....	27

MOUTHE, UN POLE DE SERVICE ET D'EMPLOIS STRUCTURANT A CONFORTER DANS L'ARMATURE ET L'ORGANISATION TERRITORIALE DU HAUT DOUBS

CONFIRMER LE ROLE DE POLE DE SERVICE STRUCTURANT QUE JOUE LA COMMUNE.

En priorité, préserver – renforcer le pôle scolaire

La commune de Mouthe est particulièrement bien pourvue en équipements scolaires. Elle accueille quotidiennement dans ses différents établissements plus de 700 élèves – ramené à une population de moins de 1 000 habitants, c'est certainement un chiffre record en France.

La pérennité de cette situation est à peu près assurée, elle est cependant soumise à un contexte plus global qui est celui de l'évolution des situations économiques et de la démographie du territoire.

La prise en compte de la petite enfance pourrait être améliorée, la demande est forte.

Enjeux - objectifs

- Prévoir la création d'une crèche / halte garderie.

Pôle santé

Le rôle de pôle de service que joue la commune s'exprime aussi pleinement à travers son pôle santé, exceptionnellement bien développé.

Enjeux – objectifs :

- Préserver ces équipements
- Poursuivre leur valorisation et leur intégration au tissu urbain du village.

S'INTEGRER DANS LE SCHEMA D'ACCUEIL ECONOMIQUE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Proposer des solutions à long terme pour satisfaire aux besoins de la communauté de communes

La politique d'accueil des entreprises de la communauté de communes est centrée sur le développement d'une zone d'activités sur la commune de Brey-et-maison-du-Bois. La zone d'activités se trouve à 6 km de Mouthe. Cette zone sera à long terme limitée dans ses possibilités d'extension étant donnée la sensibilité paysagère et les contraintes environnementales aux abords du site.

Elle devrait satisfaire aux besoins locaux à court et moyen long terme. La proximité avec Mouthe, ne remet pas en cause le « rayonnement » meuthiard et la commune souhaite jouer le jeu de la complémentarité intercommunale.

Elle ne répond que partiellement aux besoins recensés sur la commune de Mouthe, certaines entreprises Meuthiardiennes souhaitant s'étendre sans quitter la commune.

La seule réponse pouvant être apportée aujourd'hui est de permettre l'extension sur place des activités et de favoriser une mixité assez forte dans les espaces urbains de Mouthe.

La création d'une seconde zone d'activités intercommunale ne peut s'envisager tant que celle de Brey n'est pas « complète ».

Anticiper les possibilités de création d'une zone d'activités à long terme

Enjeux – objectifs :

- Engager une réflexion sur la localisation adaptée d'une zone d'activités sur le territoire de Mouthe.

ACCUEILLIR DES ACTIVITES ECONOMIQUES EN PERMETTANT LA MIXITE ACTIVITES/HABITAT DANS LE TISSU URBAIN

Accueillir toutes entreprises compatibles avec la proximité de l'habitat

Une mixité importante existe déjà dans le village et plus particulièrement dans la partie nord-est du village. Activités artisanales, de services, commerciales cohabitent avec l'habitat. Cette mixité favorise la limitation des déplacements automobiles.

Enjeux – objectifs :

- Permettre l'implantation d'activités économiques en l'absence de zone d'activité.

Renforcer l'armature commerciale du centre village

Les commerces sont essentiellement concentrés dans la rue du centre où ils ont aujourd'hui toute leur place, donnant une image dynamique de Mouthe.

Enjeux – objectifs :

- Renforcer la présence des commerces de proximité dans la rue centrale et éviter leur dispersion.
- Permettre l'extension du centre commercial

Développer l'accès au très haut débit

La commune est à ce jour bien desservie en réseau haut débit ce qui satisfait globalement les besoins des particuliers. A terme l'accès au très haut débit peut être un enjeu pour attirer des entreprises de services, voire dans l'hypothèse de l'implantation d'une zone d'activités.

ACCUEILLIR DE NOUVEAUX MENAGES ET REpondre AUX BESOINS EN LOGEMENTS DES DIFFERENTES CATEGORIES SOCIALES

Des besoins quantifiés de l'ordre de 115 logements en résidences principales d'ici 15 ans

Les élus de la commune souhaitent renouer avec une croissance démographique dynamique et inverser la tendance observée depuis deux décennies d'un accroissement démographique du territoire « sud du Haut-Doubs » important qui se fait au détriment ou « sans » Mouthe (le poids démographique de Mouthe dans la communauté de communes a baissé de 44 % à 37 % en 20 ans).

Population 2027 : 1150 soit une augmentation de 180 habitants.

Nombre de logements supplémentaires nécessaires pour compenser la décohabitation : 55 *

Nombre de logements supplémentaires nécessaires pour intégrer l'accroissement démographique : 61

Soit un total de 116 logements arrondis à 115.

* Population 2010 : 968 habitants / nb de ménages : 403 / taille moyenne des ménages 2.38

En 2027 la taille moyenne des ménages déjà présents en 2009 devrait être d'environ 2.1, ils seront donc 461 ménages (+55).
Autrement dit, en 2027 il faudra 55 logements de plus pour maintenir la population au niveau de 2010.

Accroître la part de logements locatifs dans le parc de résidences principales

Le parc locatif (locatif en loyer libre + locatif en loyer modéré) représente 28 % des résidences principales en 2012.

Les élus souhaitent que le parc locatif atteigne au moins 30 % du parc de résidences principales à l'horizon 2027

Développer le Logement à loyer modéré

Le parc locatif à loyer modéré ou social est particulièrement peu développé sur la commune.

Or dans un contexte de marché tendu du fait de l'influence des frontaliers, il paraît indispensable de disposer d'un socle minimum de logements locatifs à loyer modéré pour satisfaire à la demande de tous et loger les ménages modestes.

L'objectif est d'accroître la part du logement locatif social dans le parc de résidences principales et de tendre vers un taux de 8 % (actuellement 3.7 %).

	2012	2027	Logements à créer
Locatif total	28,0%	30,0%	42
Locatif social	3,7%	8,0%	26
Locatif libre	24,3%	22,0%	16

Logements des personnes âgées

Le développement du parc adapté aux personnes à mobilité réduite est un enjeu important pour la commune. Ce parc constitue un maillon manquant dans une chaîne de services très bien développés en matière de santé.

Enjeux - objectifs :

- Permettre aux personnes âgées et plus largement aux personnes à mobilité réduite de conserver une autonomie le plus longtemps possible et ainsi offrir une étape intermédiaire entre le logement « classique » et les établissements pour personnes dépendantes tels que l'Ehpad.
- Faciliter pour les personnes âgées l'accès aux services de santé de proximité existant dans le village. Ce type de projet pourrait attirer des personnes des communes rurales ne disposant pas de services.
- Permettre l'accès à un parc de logements adaptés aux ménages de petite taille (couples ou personne seule), notamment pour ceux souhaitant quitter des logements devenus trop grands, coûteux à chauffer difficiles à entretenir.... L'offre doit être diverse afin de répondre aux demandes et situations diverses, à la fois en termes d'occupation et de formes bâties : location / accession – collectif / individuel.
- Permettre une rotation dans le parc de logements existant.
- Maintenir au village une population vieillissante dont le nombre croît
- La mixité générationnelle doit être recherchée (pas systématiquement)

DEVELOPPER UN TOURISME « RESPECTUEUX »

AFFIRMER LA VOCATION TOURISTIQUE DU VAL DE MOUTHE

Les activités nordiques et plus généralement neige, sur le territoire sont des activités de loisirs de proximité. Elles ne génèrent que peu de fréquentation touristique.

Les élus souhaitent mettre en avant leurs atouts – naturels source du Doubs, Paysages, climatiques, patrimoniaux pour en faire une offre touristique.

Cette offre touristique devra être basée sur « une approche 4 saisons », afin de ne pas engager des investissements seulement sur un créneau hivernal dont l'avenir est incertain.

Enjeux – objectifs :

- Créer – développer une offre touristique 4 saisons – celle-ci devrait se faire sur la base d'une politique intercommunale forte susceptible de définir et de porter une image forte du territoire.
- Générer un tourisme compatible avec le respect des espaces naturels et des espèces qui y résident – ex : ne pas développer d'activités hivernales susceptibles de nuire au Grand Tétras ...
- Développer la capacité d'accueil.

PRESERVER UNE AGRICULTURE PORTEUSE D'UNE IDENTITE, GARANTE DE PAYSAGES DE QUALITE

PRESERVER LA CAPACITE DE PRODUCTION DU SECTEUR AGRICOLE

L'activité agricole est une composante essentielle du village de Mouthe, avec des surfaces utilisées très importantes sur le territoire communal. Elle participe à la vie économique mais aussi à la gestion du paysage et à la qualité du cadre de vie.

Enjeux – objectifs :

- Préserver les paysages et les milieux ouverts ou semi-ouverts
 - pré bois,
 - pelouses,
 - lisières marquant les limites du val de Mouthe
- à une échelle plus générale - Préserver la capacité de production alimentaire du territoire.
- Conserver un tissu socio-économique important et une identité forte du territoire

UN DEVELOPPEMENT URBAIN RESPECTUEUX DES PAYSAGES ET DU SITE DU VAL DE MOUTHE

**CONFORTER L'ARMATURE URBAINE AUTOUR DES DEUX AXES STRUCTURANTS QUE
SONT LA RUE DU CENTRE ET LA RUE C BROUMET**

Conforter et renouveler le centre-village, en préservant ses caractéristiques Patrimoniales

Le centre-village de Mouthe, composé de la place de l'Église et d'une bonne partie de la 'Grande Rue' le long de la RD 437, apparaît comme l'élément principal de la structuration de la commune. Il rassemble l'essentiel des équipements, des commerces de proximité et des bâtiments ou ensemble de bâtiments au caractère patrimonial certain.

Le PLU a pour objectif de renforcer ce quartier central, en favorisant la réhabilitation d'habitat ancien dégradé et l'implantation de petits commerces, mais aussi en améliorant la qualité urbaine par la création et la requalification des espaces publics et des liaisons avec les quartiers environnants.

Enjeux - objectifs :

- Mettre en valeur le centre du village et son patrimoine bâti et paysager
- Résorber la vacance et permettre la création de nouveaux logements dans les volumes bâtis existants

Préserver les ouvertures paysagères et les points de vue remarquables

Enjeux - objectifs :

- Conserver au sein des espaces urbanisés des espaces « de respiration », offrant des vues sur les grands paysages, ou des vues internes atypiques sur le village, son patrimoine.
- Conserver les (principaux) points de vue extérieurs sur le village



Créer un front urbain le long de la rue Cart Broumet

Enjeux - objectifs :

- Densifier le tissu urbain
- Exploiter de vastes espaces libres au cœur du village, à proximité immédiate de tous les services et équipements

Permettre le renouvellement urbain et la densification d'un tissu urbain « ouvert »

Des possibilités de renouvellement urbain limitées

Enjeux – objectifs :

- Résorber des friches ou des constructions mal intégrées, énergivores...
- Densifier le tissu urbain
- Limiter les extensions urbaines en favorisant la reconquête du tissu existant

- Permettre une densification progressive des zones pavillonnaires (concept Bimby – « *construis dans mon jardin* ») ...

STOPPER LA BANALISATION DES PAYSAGES PAR DES FORMES URBAINES ET UNE ARCHITECTURE INADAPTEES AU TERRITOIRE

Les objectifs de modération de la consommation d'espace

Des extensions urbaines pour « ressouder le tissu urbain »

Les besoins fonciers

Tenir compte de la vacance :

Réduire le taux de vacance (rapport nb de logements vacants/parc de résidences principales) à 7 % du parc futur : 10 logements à résorber.

Intégrer les besoins en développement du parc saisonnier (location touristique), élément clé du secteur touristique.

Le nombre de résidences secondaires est passé de 234 (37 % du parc de logements) à 215 (31.5 % du parc) entre 1999 et 2010.

L'objectif ici est de prévoir un minimum de 25 % du parc de nouveaux logements dédié à la location touristique, sans tenir du parc qui sera créé ou renouvelé dans le cadre du projet d'aménagement de la source du Doubs.

Les besoins fonciers sont calculés sur la base d'une densité minimum de 12 logements à l'hectare.

L'objectif des élus est de tendre progressivement vers une densité moyenné de 15 logements par hectare.

Tableau des hypothèses de développement à 15 ans :

Logements en résidence principale	115
Résidences secondaires ~25 % hors sites touristiques spécifiques	+30
Résorption de logements vacants vacance	-10
Total	135
surfaces nécessaires à 12 lgt/ha	11,2
Dents creuses "mobilisables" (surfaces soumises à forte rétention foncière déduites) : 2.1 ha sur un total de 3.5 ha	- 2,1
Surfaces (ha) à dégager hors dents creuses	9,1

Les surfaces urbanisables nouvelles dégagées par le PLU devraient être de l'ordre de 9.1 ha.

Parti d'aménagement

Des paysages de qualité

- Préserver les portes d'entrée, sud, Est, Ouest.
- Créer un aménagement urbain valorisant la porte d'entrée nord.
- Recomposer le tissu urbain en privilégiant une urbanisation qui fasse le lien entre le centre village et les extensions pavillonnaires des années 70 / 80.

Un village groupé

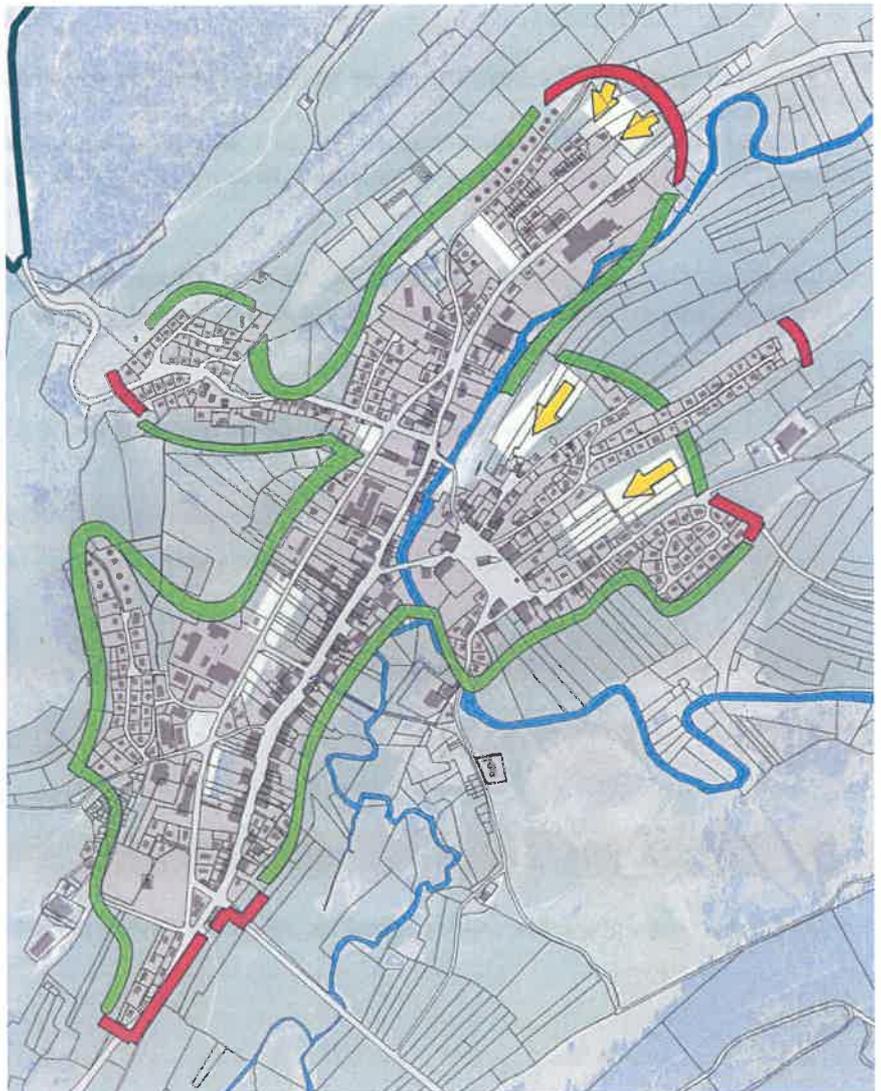
- Stopper les extensions linéaires
- Donner la priorité au rapprochement de l'habitat vers le centre du village
- La présence et la capacité des équipements publics (la bonne gestion des fonds publics).
- Afin d'assimiler au mieux l'arrivée de nouveaux habitants
- définir des projets de quartiers nouveaux, échelonnés à court et à plus long terme, de façon bien articulée avec les quartiers existants.
- Tous les secteurs ouverts à l'urbanisation se trouvent en continuité des masses bâties existantes.

Préservation des espaces agricoles

- La nécessité de conserver la capacité de production agricole, de protéger les exploitations existantes et de préserver les couloirs de circulation agricole.

Des milieux naturels préservés

- La **préservation de l'environnement** avec des enjeux forts jusqu'au cœur du village
- Préserver les zones humides
- Préserver les pelouses



Mettre en œuvre des formes urbaines et favoriser des formes bâties visant à limiter la consommation d'espace

Vers une utilisation économe de l'espace

Enjeux – objectifs :

- Gérer au mieux les surfaces constructibles (extension ou renouvellement urbain) afin d'économiser l'espace et de gérer les enveloppes foncières sur le long terme en satisfaisant les besoins de développement de la commune.
- Densifier la construction par rapport aux pratiques antérieures dans les zones d'extension de l'urbanisation.
- Répondre à la demande de ménages recherchant des terrains de taille modeste (budget – entretien...).

Les objectifs de la modération de la consommation de l'espace trouvent dans la densification leur principale traduction.

	2000-2011	2012-2027
Surface consommée (ha)	5,2	10.0
Consommation annuelle moyenne m ²	5200	6 697 ¹
Nb de logements	51	134
Densité moyenne (logement/ha)	9.8	13.3
Surface moyenne par logement (m ²)	1019	750 ²

¹ zones 1AU + 2AU + dents creuses en U – cela suppose que la totalité de ces zones seraient urbanisées en 15 ans ce qui paraît peu probable étant donnée la rétention foncière existante.

² en excluant les voies et espaces publics, cela représente des parcelles d'environ 600 m² en moyenne

Le projet démographique des élus vise notamment à une meilleure répartition à l'échelle intercommunale des évolutions démographiques au profit de Mouthe. La mise à disposition d'une capacité d'accueil, le niveau d'équipement du village, la volonté des ménages de limiter leurs déplacements pourrait amener naturellement à un retour des ménages vers le bourg centre qu'est Mouthe.

Cette évolution souhaitée par les élus de Mouthe limitera la consommation d'espace dans les communes rurales.

Elle explique que le projet repose sur une consommation d'espace plus importante sur Mouthe entre 2012 et 2027 qu'entre 2000 – 2011 (1 500 m² de plus par an).

En revanche la densité prévue pour les opérations futures est bien supérieure.

Le règlement des zones 1AU impose une densité minimum de 12 logements par ha. Le règlement des secteurs UBa (dents creuses) impose des volumétries minimums incitant fortement à la création d'immeubles collectifs. Pour atteindre les objectifs fixés en matière de démographie et de logement, il faudrait que l'urbanisation future sous ses différentes formes ait une densité minimum d'environ 13 logements par hectare. La progression est marquée, par rapport à la période précédente (2000 – 2011) et ses 10 logements par hectare.

La densification du bâti doit s'accompagner de réflexions et de mesures propres à proposer aux futurs résidents un cadre de vie de qualité.

Enjeux – objectifs :

- Organiser les dessertes et le parcellaire pour permettre une réduction de la taille des parcelles sans réduire la qualité de vie des futurs occupants.
- Diversifier les formes bâties et la taille du parcellaire (dans les programmes importants – zones d'extension de l'urbanisation notamment) pour favoriser la mixité sociale (répondre à tous les budgets) et créer des quartiers animés, non uniformes.
- Créer des espaces publics de qualité

Typologies architecturales : s'inspirer du passé et respecter les paysages naturels et urbains

Les zones pavillonnaires et plus généralement les zones où l'urbanisation s'est étendue dans la seconde moitié du 20^{ème} siècle sont notamment caractérisées par des constructions aux typologies architecturales ayant généralement abandonné toute référence à l'architecture locale. La coexistence sans ordre établi de styles architecturaux sans identité supprime toute identité, tout caractère, et toute lisibilité à ces espaces. Les paysages s'en trouvent considérablement appauvris.

Enjeux - objectifs :

- Retrouver une relation entre les types architecturaux pouvant être autorisés sur la commune et les paysages locaux

Insertion des constructions dans leur environnement

Enjeux - objectifs :

- Assurer une meilleure intégration du bâti dans son environnement
 - Topographie
 - Traitement des limites parcellaires
 - Accompagnement végétal des constructions
 - Typologies architecturales : autoriser les toits terrasses

Moyens :

- Interdire les déblais remblais trop importants
- Proposer un cahier de recommandations de l'intégration des constructions dans la topographie.
- Interdire certaines formes de clôtures
-

AMELIORER L'ORGANISATION URBAINE AUTOUR DU ROLE FEDERATEUR DES ESPACES PUBLICS ET DE LA PLACE DU PIETON

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / ESPACES PUBLICS : REPENSER LEURS VOCATIONS DANS L'ORGANISATION URBAINE

Aménagement du centre du village

Enjeux – objectifs :

- Améliorer l'image du centre du village notamment pour renforcer l'attractivité touristique
- Valoriser le commerce
- Améliorer le cadre de vie des résidents

La place de l'église : un site complémentaire au centre du village

Enjeux – objectifs :

- Créer un espace moins minéral que le centre du village
- Un lieu de détente et de calme (par opposition à l'activité qui peut régner dans la rue du centre)
- Un espace d'accueil touristique (aire camping-car)

La « place des écoles » : identifier les usages

Enjeux – objectifs :

- Conserver un vaste espace ouvert offrant une grande capacité de stationnement
- Identifier les voies de circulation et les conditions de partage de l'espace – sécuriser les cheminements doux au milieu de l'espace.

Déplacement de l'office du tourisme

Enjeux – objectifs :

- Rendre visible un équipement/service central dans le cadre du développement touristique du territoire.

AMELIORER LA CAPACITE DE STATIONNEMENT

Centre du village :

Enjeux – objectifs :

- Dégager une capacité de stationnement pour les résidents, évitant le stationnement sur les trottoirs et permettant aussi de dégager certains espaces public stratégiques.

Parking de covoiturage « des frontaliers » :

Ce parking se trouve en limite sud du village. Il permet aux travailleurs frontaliers de pratiquer le covoiturage et d'emprunter les transports en commun. Les utilisateurs ne sont pas spécifiquement Meuthiards mais viennent de toute commune du haut-Doubs ou du haut-Jura.

La localisation en dehors du village évite un encombrement des espaces publics du village et limite les nuisances et les problèmes d'insécurité aux heures d'arrivée et de départ des frontaliers.

Il génère un impact sur les paysages d'entrée de village, par un effet de ligne artificielle colorée. Cet impact reste mesuré à l'échelle des paysages et il est à mettre en relation avec les avantages et l'intérêt de la pratique du covoiturage à grande échelle.

Enjeux – objectifs :

- Répondre aux besoins croissants en matière de stationnement pour le covoiturage.
- Assurer la sécurité des usagers du parking et des autres usagers de la route (promeneurs notamment)

UN SCHEMA GLOBAL DE DEPLACEMENTS DOUX

Favoriser les modes de déplacement doux

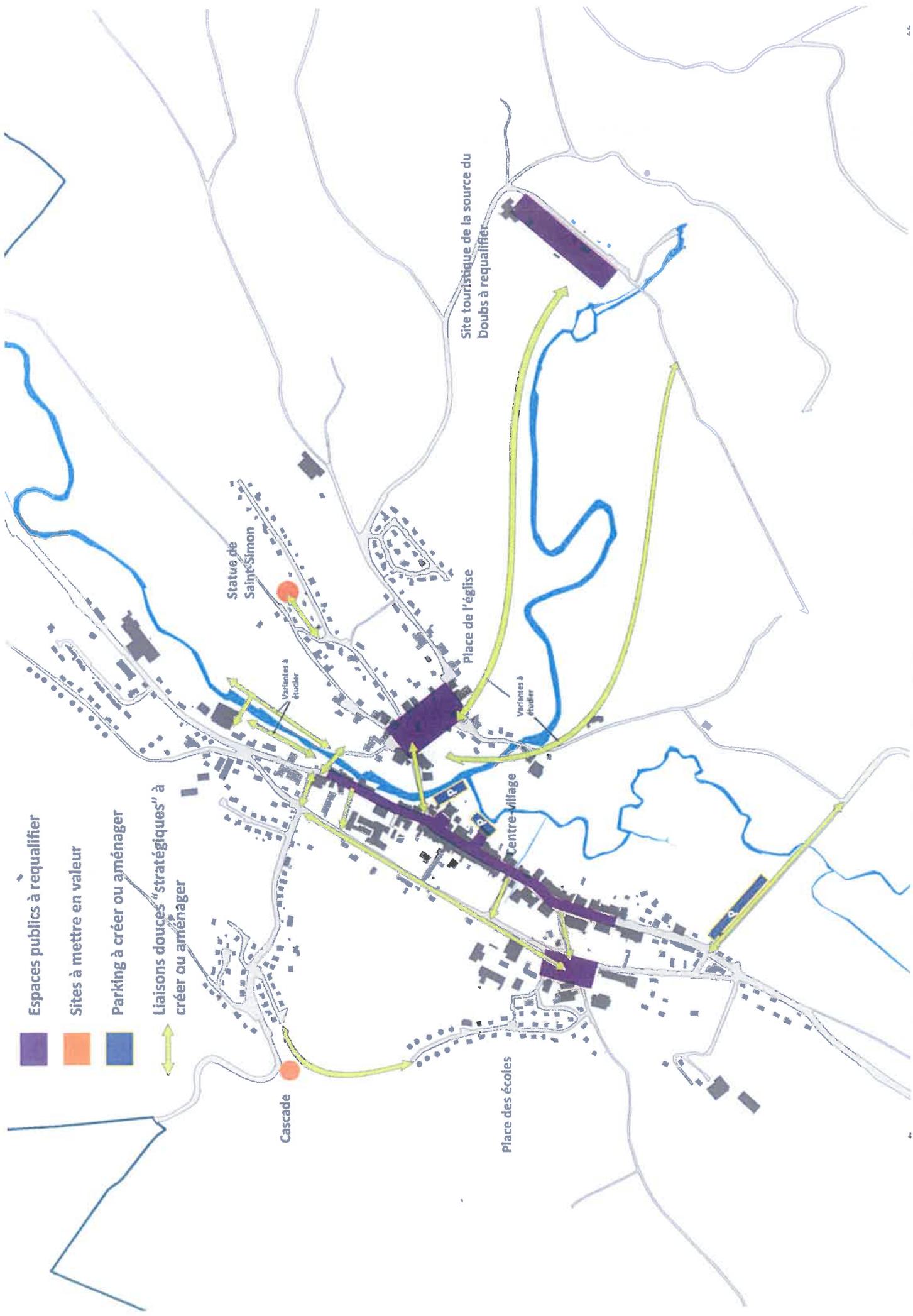
Enjeux – objectifs :

L'objectif est de permettre aux habitants de se déplacer autrement qu'en voiture, en structurant un réseau autour des principaux pôles générateurs de déplacements :

- Réduire l'émission de gaz à effet de serre en facilitant et en incitant aux déplacements doux.
- Sécuriser les déplacements des enfants – notamment – à travers le village
- Donner de l'autonomie aux personnes captives – personnes âgées ne conduisant plus par exemple, afin qu'ils puissent accéder aux services (santé) et commerces par des chemins sécurisés et accessibles.
- Valoriser le village et ses abords, les liaisons village et sites touristiques dans le cadre du développement touristique du Val de Mouthe.

Moyens

- Définir un schéma de déplacement doux reliant :
 - Pôle scolaire,
 - Pôle commerce,
 - Pôle sports et loisirsAux quartiers d'habitation.
- Structurer les futurs quartiers d'habitation autour des cheminements doux
- Ces objectifs pourront être traduits à travers des emplacements réservés ou des orientations d'aménagement et de programmation.
 - Cheminement en site propre rue Cart Broumet
 - Protéger les liaisons rue C Broumet / Grande rue
 - Cheminement bords du Doubs ?
 - Liaison touristique source du Doubs/Village par les tourbières



- Espaces publics à requalifier
- Sites à mettre en valeur
- Parking à créer ou aménager
- Liaisons douces "stratégiques" à créer ou aménager



Cascade

Statue de Saint-Simon

Variantes à étudier

Place de l'église

Centre-Village

Place des écoles

Site touristique de la source du Doubs à requalifier

Variantes à étudier

REVELER UN SITE GEOGRAPHIQUE REMARQUABLE, ET EN ASSUMER LES CONTRAINTES

PRESERVER LA BIODIVERSITE

Mouthe dispose sur son territoire de milieux à grandes valeurs environnementales (source du Doubs, tourbières et zones humides, cinq Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique, deux sites Natura 2000 et de grands massifs forestiers).

Cette géographie remarquable participe pleinement à l'identité de la commune et à la qualité du cadre de vie meuthiard.

Préserver l'ensemble des espaces présentant un intérêt écologique fort

Préserver la biodiversité à toutes échelles

- Préserver de l'urbanisation tous les sites présentant un intérêt écologique fort ou exceptionnel et recelant des espèces rares ou protégées
- Préserver les zones Natura 2000. Cependant, sur certains de ces espaces les moins sensibles, une constructibilité ponctuelle et très encadrée peut avoir lieu pour permettre le développement d'activités pédagogiques nécessitant des aménagements légers, ou le développement d'activités de loisirs de plein air.

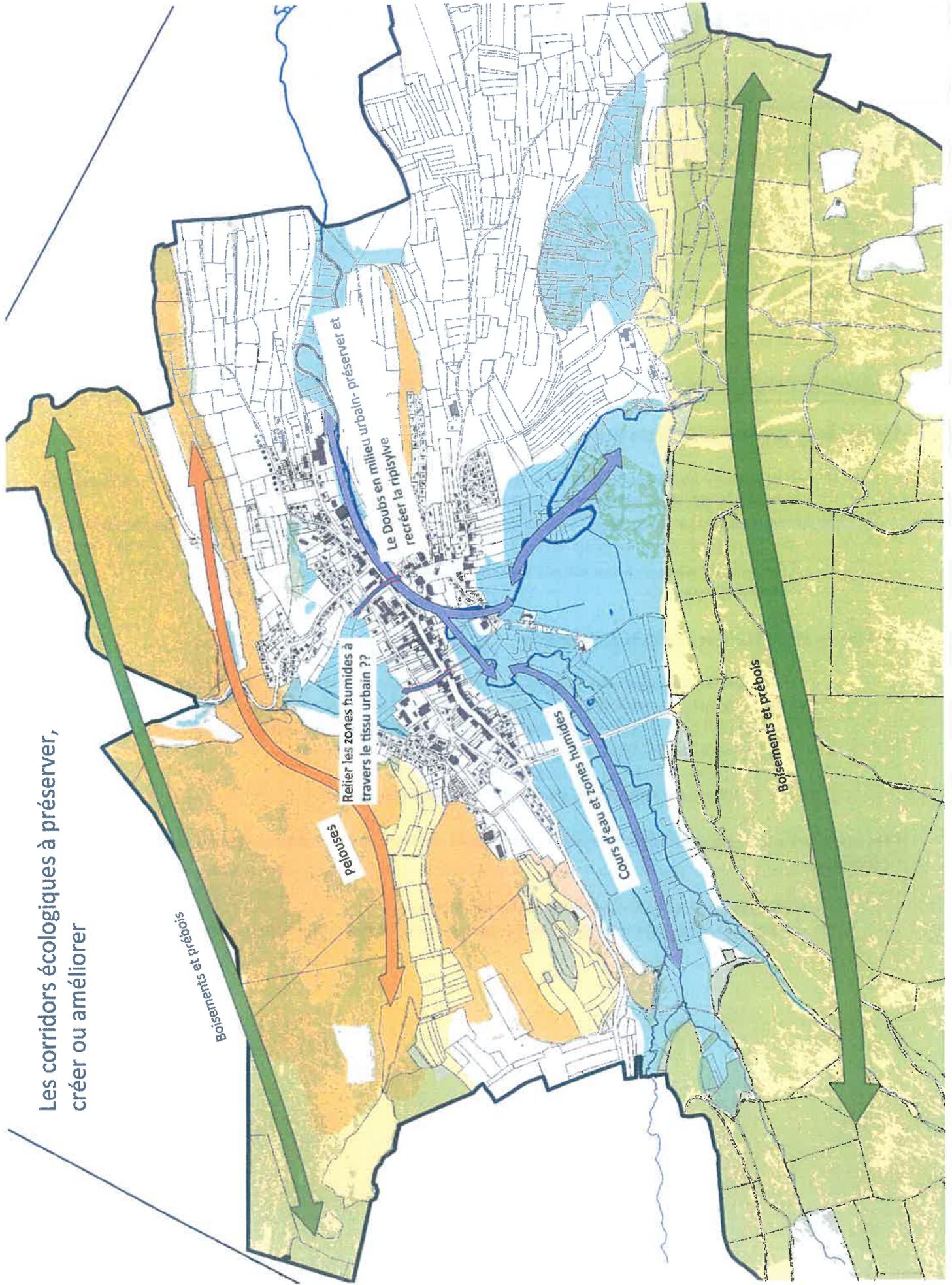
Préserver et recréer des corridors écologiques

- Les corridors écologiques repérés ne sont pas impactés par le zonage ou le règlement du PLU
- Dans la mesure du possible, remettre à l'air libre les cours d'eau assurant le lien entre les zones humides Est et Ouest. Seules des études complémentaires (hydrauliques) permettront de déterminer la faisabilité et les conséquences d'une telle orientation.
 - Limiter les risques d'inondation
 - Créer des circulations facilitées pour la faune et la flore

Préserver les pelouses pour leur fort intérêt écologique et pour leur rôle structurant dans les paysages de la commune

- Proscrire toute extension urbaine sur les pelouses
- Permettre l'exploitation agricole de ces espaces et faciliter l'installation d'exploitations agricoles.

Les corridors écologiques à préserver,
créer ou améliorer



Limiter l'impact de l'urbanisation sur le milieu naturel

Limiter le « grignotage » des espaces naturels (et agricoles) et maîtriser la consommation d'espace

- Le parti d'aménagement (zonage) recentre le développement urbain et veille à limiter l'étalement urbain
- Imposer des densités dans les zones d'extension urbaine afin de gérer la capacité d'urbanisation. Cette densité a été fixée à un minimum de 12 logements par ha soit 2.5 logements par ha de plus que ce qui s'est pratiqué en moyenne au cours de la décennie précédente.
- Limiter la taille moyenne des parcelles des zones à urbaniser, en présentant des mesures pour créer cadre de vie de qualité.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre / Réduire la consommation de ressources naturelles

- Déplacements
 - Favoriser les déplacements doux
 - Conserver la proximité emploi / habitat
- Ressources naturelles / énergie
 - Promouvoir un habitat compact
 - Exploiter au mieux l'ensoleillement passif (implantation des constructions)
 - Limiter l'étalement urbain
 - Permettre et promouvoir la réutilisation à des fins domestiques des eaux de pluie.
 - ...

Supprimer le rejet d'effluents domestiques dans le milieu naturel pour être en compatibilité avec le SDAGÉ

- Le respect des normes en vigueur doit suffire en soi pour supprimer les rejets d'effluents dans les milieux naturels

ADAPTER L'URBANISATION AUX RISQUES NATURELS ET PRESERVER LA RESSOURCE EN EAU

Prendre en compte les risques naturels

La géographie du Val de Mouthe et la présence de cours d'eaux exposent une partie du territoire de la commune à deux grands types de risques naturels : risques d'inondation et risques de mouvements de terrain. De plus, l'ensemble de la commune est situé en zone de sismicité modérée.

Enjeux – objectifs :

Le PLU doit prendre en compte ces risques, c'est-à-dire, d'une part, protéger les espaces urbanisés de ces risques naturels et d'autre part, veiller à ce que l'urbanisation nouvelle ne les aggrave pas.

Moyens

- Dans l'attente du plan de prévention du risque inondation (PPRI), interdire toute urbanisation nouvelle dans les secteurs peu ou non construits et soumis au risque inondation du Doubs et du ruisseau du Cébriot.
- Dans les secteurs déjà urbanisés et concernés par ce risque, définir des mesures particulières en fonction des nouveaux projets de construction ou d'aménagement (relèvement des planchers des constructions, libre passage des eaux...).
- Aucune zone constructible ne se situera sur des secteurs soumis à des risques de mouvements de terrain.
- Concernant le risque sismique, les constructions respecteront les règles parasismiques en vigueur.

Préserver la ressource en eau potable

Enjeux – objectifs :

- Le Doubs prend naissance sur le territoire communal de Mouthe, apportant ainsi une eau potable d'une bonne qualité. La préservation de cette ressource en eau, actuelle et future, est essentielle.

Moyens

- Le PLU délimite un périmètre de protection autour de la source du Doubs limitant l'urbanisation, en conformité avec la servitude d'utilité publique de protection des sites et celle de protection des périmètres de captage.

Supprimer l'impact de l'urbanisation sur l'écoulement des eaux de ruissellement

Enjeux – objectifs :

- Ne pas accélérer la vitesse de transit de l'eau entre son point de chute et le milieu récepteur.

Moyens

- Interdire l'imperméabilisation non indispensable de surfaces libres.
- Promouvoir ou imposer l'utilisation de matériaux filtrant pour l'aménagement des surfaces « en dur ».

ENERGIES RENOUVELABLES

Permettre la mise en œuvre de systèmes d'exploitation des énergies renouvelables, qu'ils soient pour l'autoconsommation ou collectifs.

- Eolien

L'implantation d'éoliennes sur le territoire doit être possible dans la mesure où l'impact sur les paysages est mesuré préalablement.

L'implantation d'éoliennes destinées à alimenter les réseaux du service public ne peut s'envisager que sur les hauteurs, dans les secteurs les plus éloignés du val de Mouthe.

- Solaire

Les centrales solaires impactant les terres agricoles de qualité ou modifiant en profondeur les paysages du Val de Mouthe seront proscrites.

L'implantation sur les toitures notamment des bâtiments d'activité ou des bâtiments agricoles est vivement encouragée.

- Bois

Poursuivre l'exploitation de cette ressource locale abondante (nombre des équipements collectifs de la commune sont déjà reliés à la chaufferie bois communale)

- Géothermie

Le potentiel géothermique du Val de Mouthe est assez bon. Cette ressource doit être promue à l'échelle du territoire.